



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question au Gouvernement n° 2628

Texte de la question

POLITIQUE EN FAVEUR DES HANDICAPÉS

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Binetruy, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Jean-Marie Binetruy. Monsieur le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique, à la demande des présidents de nos commissions respectives que nous avons sollicités, Paul Jeanneteau, que j'associe à cette question, et moi-même, la Cour des comptes a publié un rapport sur l'évaluation du financement de l'allocation aux adultes handicapés.

Ce rapport fait apparaître une augmentation, entre 2000 et 2010, de plus 50 % du budget de cette prestation indispensable. Elle est passée de 4 milliards d'euros à 6,2 milliards en exécution. L'augmentation est due, d'une part, à l'engagement du Président de la République de majorer l'AAH de 25 % pendant la durée de son mandat, et, d'autre part, à l'effet volume de cette majoration, puisqu'il s'agit d'une allocation différentielle, mais également à une augmentation plus difficilement explicable du nombre de bénéficiaires, particulièrement ceux dont le taux d'incapacité est inférieur à 80 %, relevant de l'article L 821-2 du code de la sécurité sociale.

Par ailleurs, la contribution de l'État destinée au financement des maisons départementales des personnes handicapées passera de 21,7 millions d'euros en 2010 à 47,2 millions en 2011, soit une augmentation de 118 %, en tenant compte de l'augmentation due à la compensation des postes devenus vacants.

Cette politique de solidarité envers les personnes en situation de handicap est nécessaire.

Mme Catherine Génisson. Il y a du boulot !

M. Jean-Marie Binetruy. Elle a connu un dynamisme considérable depuis la loi du 11 février 2005.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous rappeler toutes les avancées réalisées depuis ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à M. Éric Woerth, ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique.

M. Éric Woerth, *ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique*. Monsieur Binetruy - ma réponse s'adresse aussi à M. Jeanneteau -, la loi de 2005 sur le handicap nous amenait à accepter un certain nombre de défis dont certains ont déjà été relevés.

Avec Nadine Morano,...

M. Maxime Gremetz. Où est-elle ?

M. Éric Woerth, *ministre du travail*. ...nous nous sommes pleinement investis en la matière, en particulier en ce qui concerne la revalorisation de l'allocation adulte handicapé : à la fin du quinquennat, elle aura progressé de 25 % soit de 150 euros par mois, les hausses engagées depuis la dernière élection présidentielle se maintenant. Le Président de la République a par ailleurs lancé un plan de création de plus de 50 000 places en établissements. Les engagements pris sont tenus aujourd'hui à plus de 70 %, ainsi pouvons-nous offrir plus de places aux personnes handicapées.

À la faveur de la discussion sur la réforme des retraites, nous avons lancé des politiques en faveur des personnes handicapées, notamment en élargissant l'accès à la retraite anticipée des travailleurs handicapés, doublant ainsi le nombre de bénéficiaires. Nous maintenons également à soixante-cinq ans l'âge d'annulation de la décote pour les handicapés mais aussi pour les aidants familiaux. Enfin, les parents d'enfants handicapés peuvent reprendre une activité à temps partiel tout en continuant à bénéficier de l'assurance vieillesse des

parents au foyer.

Vous pouvez ainsi constater que le Gouvernement prend pleinement en charge la question importante du handicap. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Binetruy](#)

Circonscription : Doubs (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2628

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Travail, solidarité et fonction publique

Ministère attributaire : Travail, solidarité et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 novembre 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 3 novembre 2010